



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA SANTE

DIRECTION DE LA FORMATION

ECOLE NATIONALE DE MANAGEMENT ET DE L'ADMINISTRATION DE LA SANTE

Formation spécialisée des administrateurs principaux des services de santé, Concours d'entrée à l'école (11^{ème} promotion)

L'École Nationale de Management et de l'Administration de la Santé sous l'égide de la Direction de la Formation du Ministère de la Santé, organise au titre de l'année 2022 un concours sur épreuves pour l'accès à la formation spécialisée des administrateurs principaux des services de santé (11^{ème} promotion).

Le nombre de postes pédagogiques ouvert est fixé à quatre vingt-dix (90).

I. **Les conditions de participation au concours** : Le concours d'accès à la formation spécialisée des administrateurs principaux des services de santé est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :

Pour les candidats externes :

- Etre titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur dans l'une des filières suivantes : sciences économiques, sciences financières, sciences commerciales, sciences de gestion, droit, ou un diplôme équivalent.

- Etre âgé de trente (30) ans au plus à la date de concours,

Pour les candidats fonctionnaires :

- Les candidats fonctionnaires doivent être titulaires et avoir une expérience de trois (3) ans,

- Etre titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur dans l'une des filières suivantes : sciences économiques, sciences financières, sciences commerciales, sciences de gestion, droit, ou un diplôme équivalent ;

- Ils doivent être âgés de trente-quatre (34) ans au plus à la date du concours.

Les candidats au concours sur la base des examens doivent prouver leur statut de service national et être titulaires d'un baccalauréat.

II. **Dossier de candidature** : Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. Une (1) demande manuscrite de participation, Il comporte, le cas échéant, l'autorisation de participer au concours pour la catégorie des candidats fonctionnaires.

2. Une (1) copie de la carte d'identité nationale,

3. Une (1) copie du diplôme du baccalauréat,

4. Une (1) copie du titre ou diplôme exigé,

5. Le formulaire d'inscription au concours avec une photo (téléchargeable à partir du site de la DGFP)

6. Attestation de travail justifiant ancienneté des candidats fonctionnaires.

Les candidats définitivement admis au concours doivent compléter leurs dossiers par les pièces administratives suivantes :

1. Extrait de naissance,

2. Une copie de l'attestation justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national,
3. Les certificats médicaux (médecine générale, de phthisiologie délivré par le médecin spécialiste)
4. Deux (2) photos d'identité,
5. Un certificat prouvant le statut de fils ou de veuve d'un martyr, si nécessaire.

La date de clôture des inscriptions au concours sur épreuves est fixée à quinze (15) jours ouvrables à compter de la date de la première publication du présent avis dans la presse écrite.

Le dossier de candidature doit être adressé ou déposé auprès des services de l'école :

L'École Nationale de Management et de l'Administration de la Santé

Direction de la Formation Spécialisée,

El Marsa, Route de Bordj El Bahri, Alger,

Le lieu et la date du concours seront précisés sur la convocation envoyée aux candidats retenus pour participer au concours.

La liste des candidats retenus pour participer au concours est portée sur le site web de l'école.

III. Nature des épreuves du concours

A/ Épreuves écrites d'admissibilité :

1- une épreuve de culture générale, durée 2 heures, coefficient 2 ;

2- une épreuve portant sur l'un des domaines suivants selon la spécialité du candidat durée 3 heures, coefficient 3 :

- Droit administratif

- Économie et finances publiques

- Management public

3- une épreuve de langue étrangère (Français ou Anglais), durée 2 heures, coefficient 1.

B/ Épreuve orale d'admission : Elle consiste en un entretien avec un jury sur un sujet en rapport avec le programme du concours, durée 20 mn, coefficient 1.

Sont éliminés du concours, les candidats ayant obtenu une moyenne générale inférieure à dix sur vingt (10/20) aux épreuves écrites d'admissibilité. Toute note inférieure à cinq sur vingt (5/20) dans l'une des épreuves écrites est éliminatoire.

Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à dix sur vingt (10/20) aux épreuves écrites d'admissibilité sont convoqués à l'épreuve orale.

IV. **Proclamation des résultats** : Les résultats d'admissibilité et les résultats définitifs du concours seront proclamés par le jury du concours et publiés par voie d'affichage et sur le site internet de l'École (www.enmas.dz).

V. **Cycle de formation** : Les candidats définitivement admis suivront une formation spécialisée de deux (2) années à l'École Nationale de Management et de l'Administration de la Santé.

Remarques importantes :

- Tout dossier d'inscription ne contenant pas les pièces administratives demandées ci-dessus mentionnées, incomplet ou réceptionné après la date de clôture des inscriptions, sera rejeté.

- Le candidat est tenu de consulter régulièrement le site web de l'école (www.enmas.dz), pour toutes les informations relatives au concours et à l'accès à la formation.